

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- **COMMANDES** La commande du client est ferme et définitive et le bénéfice du contrat est personnel au client et peut être cédé sans notre accord. Les commandes prises par nos représentants sont valables, mais peuvent être dénoncées dans un délai de 10 jours, de façon expresse et par écrit par notre Direction, cela sans considération du paiement éventuel d'un acompte, en raison du caractère manifestement déséquilibré du contrat ou en cas de difficulté financière avérée du client. Si la commande stipule la reprise d'un matériel occasion, cette reprise est subordonnée à la livraison du matériel neuf dont elle constitue, de convention expresse, le paiement partiel en nature. Par suite, en cas d'annulation ou de résiliation de la commande, quelle qu'en soit la cause, le vendeur n'est pas tenu d'effectuer la reprise ; si le matériel d'occasion est alors en sa possession, il sera rendu à l'acheteur, à charge pour lui de rembourser les frais engagés pour la mise en état de vente de son matériel, et à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit ; si le matériel avait été revendu, le vendeur serait seulement tenu de rembourser les 90 % du prix de revente sous déduction des frais et impôts afférents à la remise en état et à la revente. Lorsque l'acheteur conserve provisoirement la jouissance et la détention du matériel d'occasion repris, l'ensemble des risques inhérents au matériel désigné demeure à sa charge jusqu'à la remise définitive à nos établissements ; le transfert des risques intervenant donc lors de la prise de possession effective de notre société.

2- **MODELES** Les spécifications relatives aux matériels neufs sont celles indiquées par le constructeur ou l'importateur et n'importent de ce chef aucune garantie particulière de notre part. Notre société ne peut être engagée par les modifications que le constructeur jugerait utile d'apporter à ses modèles, sans qu'il ait l'obligation d'appliquer ces modifications aux matériels précédemment livrés ou commandés. Pour les matériels d'occasion, les indications fournies par le vendeur proviennent des documentations techniques élaborées par les fabricants. Lesdites indications sont purement approximatives, sans engagement du vendeur quant aux capacités du matériel d'occasion à les respecter ; aucune responsabilité ne pourra donc être encourue par le vendeur.

3- **PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT** Tous les paiements devront se faire directement à notre siège, conformément à la commande, sans possibilité de compensation avec une créance quelconque de l'acheteur à notre encontre. Le prix indiqué sur le bon de commande lie les parties, à moins que, entre la date de la commande et celle de la livraison, le prix usine ou d'importation ne soit modifié par notre fournisseur. Dans ce cas, le nouveau prix sera automatiquement appliqué. Si la variation est supérieure à quinze pour cent (15 %), l'acheteur est autorisé à résilier le contrat par notification, écrite dans les dix jours suivant la date à laquelle la modification aura été portée à sa connaissance.

4- **IMPAYES – REPORTS D'ECHEANCES – DECHEANCE DU TERME** En cas de paiement postérieur à la date de règlement figurant sur la facture, une pénalité de retard sera exigible le jour suivant la date de règlement. Cette pénalité sera calculée sur la base de quatre (4) fois le taux de l'intérêt légal au jour de la facturation, sans pouvoir être inférieur à 2 % par mois de retard. En outre, l'ensemble des frais de recouvrement sera à la charge du client. En dépit de toute convention, et même en cas de délais de paiement convenus, le solde du prix encore dû deviendra immédiatement exigible : Si, à une seule date d'échéance, le paiement prévu n'a pas eu lieu et en cas de manquement, de quelque nature que ce soit, du client à une quelconque des clauses du présent contrat, ou aux prescriptions découlant des présentes conditions ; En cas de saisie, même partielle, sur les biens, créances, comptes bancaires et autres du client ; En cas de décès du client, de liquidation judiciaire ou amiable, ou de dissolution de son entreprise ; En cas de modification quelconque survenue dans la direction de l'entreprise ou de la personne morale du client.

5- **CREDIT** En cas de stipulations de recours à un organisme de crédit, le client dispose d'un délai de trente jours (30), à compter de sa commande, pour porter à notre connaissance la décision de cet organisme, concernant la conclusion du prêt ou de l'opération de crédit. A défaut de réponse dans ce délai, le crédit sera réputé accordé et la vente parfaite. Si le crédit n'est pas accordé, il sera fait application de l'art.10 ; le client devra fournir une attestation de rejet des organismes de crédit sollicités.

6- **RESERVE DE PROPRIETE** Notre société se réserve la propriété des matériels vendus et livrés jusqu'au paiement intégral du prix (art.2367 et s. du Code Civil). Cependant, les matériels sont sous la responsabilité et à la garde de l'acquéreur dès la livraison, laquelle entraîne transfert à sa charge des risques, et ce, quelles que soient les conditions relatives aux frais de transport. L'acquéreur s'engage en conséquence à assurer les marchandises contre les risques de perte, de vol, de détérioration ou de destruction, au profit du vendeur, tout règlement d'indemnité sera effectué entre nos mains, par subrogation expresse. En cas de revente du matériel ou de la marchandise frappée de la présente réserve de propriété, les parties conviennent expressément que ladite clause se reportera automatiquement sur le prix perçu ou à percevoir de ladite revente. En outre, le client s'oblige personnellement à l'égard du vendeur à ne pas disposer, par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou de quelque sûreté, du matériel acheté, avant le paiement intégral du prix. L'inobservation de ces prescriptions entraînera, outre la déchéance du terme pour les sommes restant dues, le versement d'une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant de ces sommes. Le non-paiement permettra au vendeur de reprendre le matériel et n'ouvrira pas droit au remboursement des sommes déjà versées, qui seront conservées à titre de clause pénale.

7- **LIVRAISON** Les dates de livraison n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en cas d'inobservation, autoriser l'acheteur à résilier le contrat ni à demander des dommages et intérêts. Le client prendra livraison du matériel commandé au lieu fixé sur le bon de commande, et au plus tard dans un délai de trente jours à compter de la date de mise à disposition. Passé ce délai, et sept jours après avoir, par lettre recommandée avec accusé réception restée sans effet, mis le client en demeure de prendre livraison, notre société pourra résilier le contrat dans les conditions définies à l'article 10, sous réserve de tous nos autres droits. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour des ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause. Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls des destinataires même dans le cas où elles sont vendues franco de port. Pour les consommateurs, conformément aux articles L114-1 et R114-1 du code de la consommation, pour les biens dont la valeur excède 500 €, le client aura la faculté, en cas de dépassement de la date limitée de livraison de plus de 7 jours, de dénoncer le présent contrat dans un délai de 60 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. La commande sera alors considérée comme résiliée lors de la réception de ce courrier par le vendeur, sauf si la livraison est intervenue dans ce délai.

8- **RECEPTION DES MATERIELS ET MARCHANDISES** A réception, le client devra s'assurer de l'état du matériel livré. Les réclamations éventuelles devront se faire sous quarante-huit heures à l'encontre du transporteur, à moins de vices rédhibitoires inhérents aux matériels et provenant du vendeur ou du constructeur. Toute réclamation pour non-conformité du matériel avec la commande passée se fera, sous peine de forclusion, dans les quarante-huit heures suivant la livraison.

9- **GARANTIE LEGALE ET CONTRACTUELLE** Le matériel neuf, objet du présent bon de commande, peut bénéficier d'une garantie contractuelle dont la durée et les conditions sont précisées par le constructeur, conditions dont l'acquéreur déclare avoir pris connaissance. Les opérations au titre de cette garantie ne sont pas à la charge du client dans la mesure où le constructeur prend en charge les frais engagés par notre société. Toutefois, la différence entre ce remboursement et les frais effectivement engagés seront à la charge du client (par exemple, frais de démontage, remontage, main-d'œuvre, déplacement...). Sauf mention particulière, le matériel d'occasion vendu ne fait l'objet d'aucune garantie contractuelle de la part de

notre société. L'application de la garantie est subordonnée au strict respect des prescriptions du carnet de garantie et des conseils du manuel d'entretien. La garantie est exclue si le défaut de fonctionnement provient de l'intervention d'un tiers sans autorisation préalable ; En cas d'usure normale ou en cas de négligence et de défaut d'entretien de l'acheteur. Dans le cas où le vendeur serait poursuivi au titre d'un produit défectueux, sa garantie est exclue pour les dommages occasionnés aux biens professionnels de l'acheteur.

10- ANNULATION ET RESILIATION
Dans tous les cas d'annulation de la commande du fait de l'acheteur les acomptes ne seront pas remboursés. Notre société pourra résilier la commande et conserver à titre d'indemnité les acomptes si le client n'a pas pris livraison du matériel au plus tard le septième jour suivant mise en demeure prévue à l'art.7 §2 ou à la date de report, ou n'a pas payé le prix après mise en demeure par nos établissements. Le contrat sera annulé de plein droit et les acomptes remboursés au client si le crédit demandé par le client n'a pas été accepté par le ou les organismes de crédit, dans les conditions prévues à l'article5, ou si la construction du modèle commandé vient à être abandonnée, et que le client ne demande pas le report du contrat sur un autre modèle.

11- CONTESTATIONS Tout litige relatif à l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux de RIOM. Cette disposition n'est pas applicable dans le cas où l'acheteur est un consommateur.

12--INFORMATIONS NOMINATIVES Les informations nominatives recueillies sont indispensables à l'exécution du présent contrat et sont enregistrées dans notre fichier client. Notre société assure la protection et la confidentialité de ces informations dans le respect de la loi «informatique et liberté » du 6 janvier 1978. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant. Le client est susceptible de recevoir des offres commerciales de notre société ou des constructeurs pour des produits et services analogues à ceux que vous avez commandés. Si le client ne souhaite pas recevoir de telles propositions commerciales, il devra contacter notre service commercial.